

Ville de
Saint-Sauveur



Séance ordinaire du conseil municipal

19 juillet 2021 à 19 h 30

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale

SONT ABSENTS

Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Point d'information du maire
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Première période de questions
 - 1.4 Approbation de procès-verbaux
 - 2 Administration et finances
 - 2.1 Approbation - Liste des chèques émis
 - 2.2 Appropriation - Excédent de fonctionnement non-affecté - Travaux de réfection du pont du Mont-Maribou
 - 2.3 Versement d'une contribution ou d'une aide financière aux organismes
 - 3 Sécurité publique et incendie
 - 4 Travaux publics et génie
 - 4.1 Autorisation de paiement - Programme 2021 de réfection routière de différents chemins - Décompte numéro 2
 - 5 Environnement
 - 6 Urbanisme
 - 6.1 Remerciements - Madame Danielle Benoit - Comité consultatif d'urbanisme
 - 6.2 Demande de modification au schéma d'aménagement
 - 6.3 Modification au Plan d'urbanisme - Avis de motion - Règlement 221-06-2021 amendant le Plan d'urbanisme 221-2008 afin de permettre un usage de type utilité publique semi-léger, dans la zone HV-115
- Demandes relatives aux dérogations mineures**
- 6.4 Demande de dérogation mineure - Lot 5 166 794, chemin des Galènes-Bleues - Autoriser un

toit plat en acier

- 6.5 Demande de dérogation mineure - 269-A, rue Principale « Le Buck St-Sau » - Autoriser les spectacles extérieurs et des appareils de musique sur la terrasse commerciale - RETIRÉ
- 6.6 Demande de dérogation mineure - 788-790, Montée Saint-Elmire - Autoriser un garage isolé en cour avant
- 6.7 Demande de dérogation mineure - 21, chemin des Perséides - Autoriser la construction d'un garage détaché d'une hauteur moyenne de 7,74 m implanté en cour avant

Demandes relatives à l'affichage

- 6.8 Demande relative à l'affichage - Ajout d'une enseigne sur poteau - 291, rue Principale - « Drüp »
- 6.9 Demande relative à l'affichage - Ajout d'une enseigne sur poteau et de lettrage en vitrine - 105, rue Principale - « La P'tite Polonaise »
- 6.10 Demande relative à l'affichage - Remplacement d'une enseigne sur poteau - 310, rue Principale - « La Tonkinoise »
- 6.11 Demande relative à l'affichage - Ajout d'une enseigne à plat - 7, avenue de l'Église, local 102-103 - « Gio's Le Marché »
- 6.12 Demande relative à l'affichage - Ajout de deux enseignes sur structure communautaire - 68, avenue de la Gare - « Clareo »
- 6.13 Demande relative à l'affichage - Modification de l'apparence d'une enseigne déjà existante - 39, avenue de la Gare - « Auberge de la Place »

Demandes relatives à l'architecture

- 6.14 Demande relative à l'architecture - Agrandissement et rénovation du bâtiment principal - 191, chemin du Lac-Millette
- 6.15 Demande relative à l'architecture - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel à toit plat - Lot 5 166 794, chemin des Galènes-Bleues
- 6.16 Demande relative à l'architecture - Modification à l'apparence extérieure - 269 A, rue Principale - « Le Buck St-Sau »
- 6.17 Demande relative à l'architecture - Modification à l'apparence extérieure du bâtiment - 39, avenue de la Gare
- 6.18 Demande relative à l'architecture - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel à toit plat - Lot 6 226 903, allée de la Tourbière
- 6.19 Demande relative à l'architecture - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel à toit plat - Lot 6 226 901, allée de la Tourbière

7 Vie communautaire

8 Ressources humaines

9 Gestion contractuelle

- 9.1 Adjudication - Audits des états financiers 2021 à 2023 avec option pour les années 2024-2025 - Appel d'offres 2021-FIN-SP01

10 Avis de motion et projets de règlements

- 10.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 530-2021 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux
- 10.2 Adoption d'un second projet - Règlement 222-68-2021 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'agrandir la zone HS 401 à même la zone CP 403

11 Règlements

- 11.1 Adoption - Règlement 520-2021 amendant le Règlement 520 portant sur la gestion contractuelle

12 Documents déposés et correspondance

- 12.1 Dépôt - Statistiques de construction au 30 juin 2021 - Service de l'urbanisme
- 12.2 Dépôt - Statistiques des interventions au 30 juin 2021 - Service des incendies
- 12.3 Dépôt - Rapport du directeur général - Pouvoir d'embauche de personnel syndiqué - Règlement 521 portant sur la délégation de pouvoirs

13 Varia

- 13.1 Autorisation de signature - Fonds canadien de revitalisation des communautés - Amélioration et réfection du skatepark
- 13.2 Adjudication - Entretien des équipements de ventilation - Appel d'offres 2021-TP-11A
- 13.3 Résolution d'intention - Demande au Ministère des transports - Ajout d'une voie de virage sur la route 364
- 14 Seconde période de questions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 POINT D'INFORMATION DU MAIRE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

2021-07-371 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 juillet 2021, en retirant le point suivant :

- 6.5 - Demande de dérogation mineure - 269-A, rue Principale « Le Buck St-Sau » - Autoriser les spectacles extérieurs et des appareils de musique sur la terrasse commerciale

et en ajoutant les points suivants à la rubrique *Varia* :

- 13.1 - Autorisation de signature - Fonds canadien de revitalisation des communautés - Amélioration et réfection du skatepark
- 13.2 - Adjudication - Entretien des équipements de ventilation - Appel d'offres 2021-TP-11A
- 13.3 - Résolution d'intention - Demande au Ministère des transports - Ajout d'une voie de virage sur la route 364

1.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2021-07-372 1.4 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021.

2 ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-07-373 2.1 APPROBATION - LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 1er juillet 2021;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal prend acte de la liste des chèques émis pour la période du 3 au 24 juin 2021, au montant de 1 532 499,38\$.

2021-07-374 2.2 APPROPRIATION - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ - TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT DU MONT-MARIBOU

ATTENDU que l'association des propriétaires du secteur du Mont-Maribou a demandé au conseil municipal d'être accompagnée dans les démarches administratives visant le projet de

municipalisation du chemin et de réfection du pont, ouvrages présentement privés;

ATTENDU QUE le pont a atteint sa fin de vie utile et que l'intégrité structurale de l'ouvrage requiert des interventions urgentes;

ATTENDU QU'il s'agit du seul accès aux résidences appartenant aux propriétaires de ce secteur et que la circulation des véhicules d'urgence deviendra problématique à très courte échéance;

ATTENDU QU'il a été convenu avec l'association des propriétaires que la réfection du chemin nécessitait davantage de réflexion et que par le fait même, sa municipalisation devait pour le moment être reportée;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire contribuer financièrement à l'accomplissement du projet de réfection du pont en investissant un montant de 500 000 \$;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non-affecté pour le paiement d'une partie des honoraires professionnels requis pour la réfection du pont du Mont-Maribou, et ce, pourvu que la contribution de la Ville par emprunt, prévue pour ce projet, soit réduite du même montant.

2021-07-375 2.3 VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION OU D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

ATTENDU les demandes de don ou de contribution à divers organismes;

ATTENDU QUE l'organisme «*Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut*» a connu une hausse significative de son achalandage durant la période de pandémie de COVID-19 et s'est vu contraint de modifier ses modalités de service afin d'assurer le maintien de la sécurité alimentaire de sa clientèle;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants :

- L'Antr'aidant (250 \$)
- Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut (21 200 \$), et ce, à même l'excédent de fonctionnement affecté, provenant de la subvention COVID-19

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

4 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2021-07-376 4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT - PROGRAMME 2021 DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE DIFFÉRENTS CHEMINS - DÉCOMPTE NUMÉRO 2

ATTENDU la résolution 2021-04-182, adoptée par le conseil municipal le 19 avril 2021, laquelle prévoit notamment l'adjudication d'un contrat à Entreprises Claude Rodrique inc. dans le cadre du Programme 2021 de réfection routière en secteur non-urbanisé lequel vise des tronçons du chemin Kilpatrick, de la montée Saint-Elmire et de la 1ere rue du Mont-Suisse;

ATTENDU le décompte numéro 2 daté du 5 juillet 2021, préparé par monsieur Sébastien Bouchard, ing. chef de division génie;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement pour des travaux supplémentaires et des travaux imprévus, au montant de 489 353,83 \$ taxes incluses, tel qu'indiqué au décompte numéro 2.

QUE le conseil municipal corrige la résolution 2021-04-182 afin de prévoir que le financement du projet soit puisé à même le règlement d'emprunt 478-01-2021 pour un montant de 200 000 \$, la balance étant payable à même le règlement d'emprunt 526-2020, pour un montant approximatif de 1 000 000 \$.

5 ENVIRONNEMENT

6 URBANISME

2021-07-377 6.1 REMERCIEMENTS - MADAME DANIELLE BENOIT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE madame Danielle Benoit était membre du comité consultatif en urbanisme depuis le mois de novembre 2019;

ATTENDU QUE madame Benoit a remis sa démission en date du 28 juin 2021;

ATTENDU son professionnalisme et les bons services rendus pendant sa présence sur ce comité;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal remercie madame Danielle Benoit pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme durant les dernières années.

2021-07-378 6.2 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU la volonté de la Ville de Saint-Sauveur de se porter acquéresse d'une partie du lot 6 367 782 du cadastre du Québec, afin notamment d'y implanter potentiellement une nouvelle caserne incendie, de créer un lien avec l'écocentre et de construire un nouveau chemin public;

ATTENDU QUE des modifications pourraient être requises au Schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE des procédures d'expropriation ont déjà été entamées dans le cadre de ce projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de modifier le Schéma d'aménagement et de développement, si telle modification était requise, afin de permettre d'atteindre les fins visées par le processus d'expropriation portant sur le lot 6 367 782 du cadastre du Québec.

2021-07-379 6.3 MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 221-06-2021 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 221-2008 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE DE TYPE UTILITÉ PUBLIQUE SEMI-LÉGER, DANS LA ZONE HV-115

Madame la conseillère Judith Gagnon donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement 221-06-2021 amendant le Plan d'urbanisme 221-2008 afin de permettre un usage de type utilité publique semi-léger dans la zone HV-115, sera présenté lors d'une séance subséquente.

DEMANDES RELATIVES AUX DÉROGATIONS MINEURES

2021-07-380 6.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 5 166 794, CHEMIN DES GALÈNES-BLEUES - AUTORISER UN TOIT PLAT EN ACIER

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2021-139 au *Règlement de zonage 222-2008*, pour l'immeuble situé sur le lot 5 166 794, chemin des Galènes-Bleues, visant à autoriser un bâtiment à toit plat dont le revêtement de la toiture est en acier alors que l'article 226.1 prescrit une membrane élastomère comme revêtement pour un toit plat;

ATTENDU que les conditions requises pour qu'une dérogation mineure soit accordée sont respectées;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal a pris en considération les commentaires des personnes intéressées;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure 2021-139 au *Règlement de zonage 222-2008*, pour l'immeuble situé sur le lot 5 166 794, chemin des Galènes-Bleues, visant à autoriser un bâtiment à toit plat dont le revêtement de la toiture est en acier alors que l'article 226.1 prescrit une membrane élastomère comme revêtement pour un toit plat.

QUE cette approbation soit assortie des conditions suivantes :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet;
- QUE si le bâtiment qui fait l'objet de la présente demande est détruit, devient dangereux ou perd au moins la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie ou par toute autre cause, sa reconstruction ou sa réfection doit être rendue conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur à ce moment et rend la présente dérogation mineure nulle et sans effet.

6.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 269-A, RUE PRINCIPALE « LE BUCK ST-SAU » - AUTORISER LES SPECTACLES EXTÉRIEURS ET DES APPAREILS DE MUSIQUE SUR LA TERRASSE COMMERCIALE - RETIRÉ

2021-07-381

6.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 788-790, MONTÉE SAINT-ELMIRE - AUTORISER UN GARAGE ISOLÉ EN COUR AVANT

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2021-141 au *Règlement de zonage 222-2008*, pour l'immeuble situé au 788-790, montée Saint-Elmire, visant à autoriser l'implantation d'un garage isolé en cour avant alors que l'article 110 prescrit qu'un garage isolé ne peut être implanté en cour avant à moins que les pentes dans les cours latérales soient de 15 % ou plus;

ATTENDU que les conditions requises pour qu'une dérogation mineure soit accordée sont respectées;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal a pris en considération les commentaires des personnes intéressées;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure 2021-141 au *Règlement de zonage 222-2008*, pour l'immeuble situé au 788-790, montée Saint-Elmire, visant à autoriser l'implantation d'un garage isolé en cour avant alors que l'article 110 prescrit qu'un garage isolé ne peut être implanté en cour avant à moins que les pentes dans les cours latérales soient de 15 % ou plus.

QUE cette approbation soit assortie des conditions suivantes :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet;
- QUE si le bâtiment qui fait l'objet de la présente demande est détruit, devient dangereux ou perd au moins la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie ou par toute autre cause, sa reconstruction ou sa réfection doit être rendue conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur à ce moment et rend la présente dérogation mineure nulle et sans effet.

2021-07-382

6.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 21, CHEMIN DES PERSÉIDES - AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ D'UNE HAUTEUR MOYENNE DE 7,74 M IMPLANTÉ EN COUR AVANT

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2021-082 au *Règlement de zonage 222-2008*, pour l'immeuble situé au 21, chemin des Perséides, visant à autoriser la construction d'un garage détaché :

- d'une hauteur moyenne de 7,74 mètres alors que l'article 126 prescrit une hauteur maximale de 6 mètres;
- implanté en cour avant alors que l'article 110 prescrit que les garages détachés sont autorisés en cour avant seulement si la pente des cours latérales et arrière est de plus de 15 %;

ATTENDU que les conditions requises pour qu'une dérogation mineure soit accordée sont respectées;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal a pris en considération les commentaires des personnes intéressées;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure.

DEMANDES RELATIVES À L’AFFICHAGE

2021-07-383

6.8 DEMANDE RELATIVE À L’AFFICHAGE - AJOUT D’UNE ENSEIGNE SUR POTEAU - 291, RUE PRINCIPALE - « DRÛP »

ATTENDU la demande 2021-13 visant l’ajout d’une enseigne sur poteau pour l’immeuble situé au 291, rue Principale;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d’urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-13 visant l’ajout d’une enseigne sur poteau pour l’immeuble situé au 291, rue Principale, le tout, sous réserve de l’obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d’autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l’expiration duquel, en l’absence d’un permis ou d’un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-07-384

6.9 DEMANDE RELATIVE À L’AFFICHAGE - AJOUT D’UNE ENSEIGNE SUR POTEAU ET DE LETTRAGE EN VITRINE - 105, RUE PRINCIPALE - « LA P’TITE POLONAISE »

ATTENDU la demande 2021-136 visant l’ajout d’une enseigne sur poteau et de lettrage en vitrine pour l’immeuble situé au 105, rue Principale;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d’urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-136 visant l’ajout d’une enseigne sur poteau et de lettrage en vitrine pour l’immeuble situé au 105, rue Principale, le tout, sous réserve de l’obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d’autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l’expiration duquel, en l’absence d’un permis ou d’un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-07-385

6.10 DEMANDE RELATIVE À L’AFFICHAGE - REMPLACEMENT D’UNE ENSEIGNE SUR POTEAU - 310, RUE PRINCIPALE - « LA TONKINOISE »

ATTENDU la demande 2021-145 visant l’ajout d’une enseigne sur poteau pour l’immeuble situé au 310, rue Principale;

ATTENDU que la demande ne respecte pas les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d’urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **refuse** le projet 2021-145 visant l'ajout d'une enseigne sur poteau pour l'immeuble situé au 310, rue Principale.

2021-07-386 **6.11 DEMANDE RELATIVE À L’AFFICHAGE - AJOUT D’UNE ENSEIGNE À PLAT - 7, AVENUE DE L’ÉGLISE, LOCAL 102-103 - « GIO’S LE MARCHÉ »**

ATTENDU la demande 2021-113 visant l'ajout d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 7, avenue de l'Église, local 102-103;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-113 visant l'ajout d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 7, avenue de l'Église, local 102-103, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-07-387 **6.12 DEMANDE RELATIVE À L’AFFICHAGE - AJOUT DE DEUX ENSEIGNES SUR STRUCTURE COMMUNAUTAIRE - 68, AVENUE DE LA GARE - « CLAREO »**

ATTENDU la demande 2021-142 visant l'ajout d'une enseigne sur une structure communautaire pour l'immeuble situé au 68, avenue de la Gare;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-142 visant l'ajout d'une enseigne sur une structure communautaire pour l'immeuble situé au 68, avenue de la Gare, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE l'enseigne soit sur fond noir, avec le lettrage en blanc.
- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-07-388 **6.13 DEMANDE RELATIVE À L’AFFICHAGE - MODIFICATION DE L’APPARENCE D’UNE ENSEIGNE DÉJÀ EXISTANTE - 39, AVENUE DE LA GARE - « AUBERGE DE LA PLACE »**

ATTENDU la demande 2021-153 visant la modification d'une enseigne existante sur poteau pour l'immeuble situé au 39, avenue de la Gare;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-153 visant la modification d'une enseigne existante sur poteau pour l'immeuble situé au 39, avenue de la Gare, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

DEMANDES RELATIVES À L'ARCHITECTURE

- 2021-07-389** **6.14 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL - 191, CHEMIN DU LAC-MILLETTE**
- ATTENDU la demande 2021-120 visant l'agrandissement et la rénovation extérieure du bâtiment principal commercial pour l'immeuble situé au 191, chemin du Lac-Millette;
- ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;
- ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;
- Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :
- QUE le conseil municipal **refuse** le projet 2021-120 visant l'agrandissement et la rénovation extérieure du bâtiment principal commercial pour l'immeuble situé au 191, chemin du Lac-Millette.
-
- 2021-07-390** **6.15 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL À TOIT PLAT - LOT 5 166 794, CHEMIN DES GALÈNES-BLEUES**
- ATTENDU la demande 2021-138 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel à toit plat pour l'immeuble situé sur le lot 5 166 794, chemin des Galènes-Bleues;
- ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;
- ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;
- Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :
- QUE le conseil municipal **refuse** le projet 2021-138 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel à toit plat pour l'immeuble situé sur le lot 5 166 794, chemin des Galènes-Bleues.
-
- 2021-07-391** **6.16 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE - 269 A, RUE PRINCIPALE - « LE BUCK ST-SAU »**
- ATTENDU la demande 2021-147 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal commercial pour l'immeuble situé au 269-A, rue Principale;
- ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;
- ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;
- Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :
- QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-147 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal commercial pour l'immeuble situé au 269-A, rue Principale, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.
- QUE le conseil municipal insiste sur l'aspect de la finition des ouvertures qui doit être de cèdre teint, de la même couleur que le bois déjà présent sur la façade.
- QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :
- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-07-392 6.17 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT - 39, AVENUE DE LA GARE

ATTENDU la demande 2021-152 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal commercial pour l'immeuble situé au 39, avenue de la Gare;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-152 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal commercial pour l'immeuble situé au 39, avenue de la Gare, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-07-393 6.18 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL À TOIT PLAT - LOT 6 226 903, ALLÉE DE LA TOURBIÈRE

ATTENDU la demande 2021-146 visant la construction d'une habitation unifamiliale détachée à toit plat pour l'immeuble situé sur le lot 6 226 903, allée de la Tourbière;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-146 visant la construction d'une habitation unifamiliale détachée à toit plat pour l'immeuble situé sur le lot 6 226 903, allée de la Tourbière, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-07-394 6.19 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL À TOIT PLAT - LOT 6 226 901, ALLÉE DE LA TOURBIÈRE

ATTENDU la demande 2021-151 visant la construction d'une habitation unifamiliale détachée à toit plat pour l'immeuble situé sur le lot 6 226 901, allée de la Tourbière;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 28 juin 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2021-151 visant la construction d'une habitation unifamiliale détachée à toit plat pour l'immeuble situé sur le lot 6 226 901, allée de la Tourbière, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

8 RESSOURCES HUMAINES

9 GESTION CONTRACTUELLE

2021-07-395 9.1 ADJUDICATION - AUDITS DES ÉTATS FINANCIERS 2021 À 2023 AVEC OPTION POUR LES ANNÉES 2024-2025 - APPEL D'OFFRES 2021-FIN-SP01

ATTENDU l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres 2021-FIN-SP01 pour l'audit des états financiers pour les années 2021 à 2025;

ATTENDU que la Ville a reçu trois soumissions présentées par :

| Nom du soumissionnaire (incluant les taxes) | RANG | Montant |
|--|--------------|---------------|
| Amyot Gélinas | 1er | 152 456,85 \$ |
| DCA CPA inc. | 2e | 225 810,90 \$ |
| MPA inc. | non-conforme | n/d |

ATTENDU l'analyse des soumissions par le comité de sélection;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adjuge le contrat pour l'audit des états financiers 2021 à 2025, pour la portion de la Ville et de la subvention TECQ, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Amyot Gélinas, pour un montant de 152 456,85 \$, taxes incluses, lequel montant inclut également les audits de la Régie d'assainissement des eaux usées.

QUE le conseil municipal autorise le trésorier et directeur du Service des finances à signer les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la présente dépense à mêmes les exercices financiers en cours et à venir.

10 AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

2021-07-396 10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 530-2021 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 530-2021 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux* sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

2021-07-397 10.2 ADOPTION D'UN SECOND PROJET - RÈGLEMENT 222-68-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HS 401 À MÊME LA ZONE CP 403

ATTENDU le *Règlement de zonage 222-2008* et ses amendements;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut procéder à la modification de ce règlement conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est donné à la séance du 21 juin 2021;

ATTENDU l'assemblée publique tenue le 7 juillet 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pu prendre connaissance des commentaires et qu'il n'y a pas lieu de faire de modifications du règlement suite à ceux-ci;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de *Règlement 222-68-2021 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'agrandir la zone HS 401 à même la zone CP 403*.

11 RÈGLEMENTS

2021-07-398 11.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 520-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT 520 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur doit adopter un règlement pour établir les règles de gestion contractuelle, et ce, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 21 juin 2021;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 520-2021 portant sur la gestion contractuelle*.

12 DOCUMENTS DÉPOSÉS ET CORRESPONDANCE

12.1 DÉPÔT - STATISTIQUES DE CONSTRUCTION AU 30 JUIN 2021 - SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil municipal prend acte du rapport des statistiques de permis pour le mois de juin 2021 déposé par le directeur du Service de l'urbanisme.

Au mois de juin 2021, 149 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 10 223 441 \$, comparativement à 138 permis pour une valeur totale de 4 199 358 \$ en juin 2020, soit un total jusqu'à maintenant de 55 891 891 \$ pour l'année 2021, comparativement à 19 363 311 \$ pour la même période pour l'année 2020.

Le nombre de permis délivrés pour les nouvelles constructions jusqu'à maintenant pour l'année 2021 est de 74, soit de 12 en juin 2021, comparativement à 6 en juin 2020 et à 3 en juin 2019.

12.2 DÉPÔT - STATISTIQUES DES INTERVENTIONS AU 30 JUIN 2021 - SERVICE DES INCENDIES

Le conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2021.

Le Service des incendies a effectué 74 sorties, dont :

| | | | |
|---|----|---|---|
| 01 - Entraide | 12 | 22 - Feu d'appareil électrique | 0 |
| 02 - Assistance médicale | 2 | 23 - Senteur de fumée apparente | 7 |
| 03 - Assistance à la police | 0 | 24 - Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre) | 0 |
| 04 - Assistance aux citoyens | 0 | 25 - Senteur d'essence et/ou d'huile | 0 |
| 05 - Fausse alarme | 3 | 26 - Présence et/ou alarme monoxyde de carbone | 1 |
| 06 - Sauvetage spécialisé | 0 | 27 - Système d'alarme en opération | 6 |
| 07 - Inondation | 1 | 28 - Système de gicleurs en opération | 1 |
| 08 - Noyade | 0 | 29 - Alarme annulée | 1 |
| 09 - Premiers répondants | 27 | 30 - Alerte à la bombe | 0 |
| 10 - Déversement (absorbant, estacade) | 0 | 31 - Plainte pour risque d'incendie | 2 |
| 13 - Feu de débris (bois, cartonnage, silo) | 1 | 32 - Accident routier | 0 |
| 14 - Feu / fumée de cuisson | 0 | 34 - Branche ou arbre sur fils électriques | 0 |
| 15 - Feu de véhicule (auto, camion, avion, train) | 1 | 35 - Fils électriques dans la rue | 0 |
| 16 - Feu de cheminée | 0 | 37 - Préventions sur lieu d'incident dangereux | 0 |
| 17 - Feu de forêt | 0 | 41 - Personne prise dans un ascenseur | 0 |
| 18 - Feu à ciel ouvert | 0 | 42 - Désincarcération | 1 |
| 19 - Feu de bâtiment (résidentiel, commercial) | 3 | 43 - Autre | 0 |

| | | | |
|---------------------------------------|---|---------------------|---|
| 21 - Feu installations électriques HQ | 4 | 44 - Administration | 2 |
|---------------------------------------|---|---------------------|---|

xx

12.3 DÉPÔT - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - POUVOIR D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SYNDIQUÉ - RÈGLEMENT 521 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le conseil municipal entérine les embauches de personnel syndiqué par le directeur général, conformément aux rapports du directeur du Service des ressources humaines et en respect des dispositions prévues au Règlement 521 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer ou d'adjuger des contrats.

| Nom | Poste | Service | Statut | Hres/sem. | Début d'emploi | Fin d'emploi |
|---------------------|---------------------------|--------------------------|------------|-----------|----------------|--------------|
| Tristan Beaudreault | Étudiant voirie | Travaux publics et génie | Étudiant | 39,75 | 2021-06-25 | 2021-08-29 |
| Léo Montour | Étudiant voirie | Travaux publics et génie | Étudiant | 39.75 | 2021-06-25 | 2021-08-29 |
| Mathieu Lavoie | Horticulteur | Travaux publics et génie | Temporaire | 39.75 | 2021-03-29 | 2021-12-19 |
| Laurence Therrien | Accompagnateur (club Ado) | Vie communautaire | Étudiant | 32 | 2021-06-29 | 2021-08-22 |
| Joëllie Plante | Animateur | Vie communautaire | Étudiant | 40 | 2021-07-13 | 2021-08-22 |
| Nadia Labelle | Commis comptable | Finances | À l'essai | 35 | 2021-08-02 | n/a |

13 VARIA

2021-07-399

13.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS - AMÉLIORATION ET RÉFECTION DU SKATEPARK

ATTENDU le programme de subvention Fonds canadien de revitalisation des communautés lequel vise à aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer l'infrastructure existante afin qu'elles puissent se remettre des effets de la pandémie de Covid-19;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir de ce programme dans le cadre du projet de réfection et d'amélioration du skatepark;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Sébastien Bouchard, ingénieur, chef de division génie au Service des travaux publics et génie, à présenter une demande dans le cadre du programme Fonds canadien de revitalisation des communautés et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

2021-07-400

13.2 ADJUDICATION - ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION - APPEL D'OFFRES 2021-TP-11A

ATTENDU l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 2021-TP-11A pour les services d'entretien des équipement de ventilation pour les années 2021 à 2023;

ATTENDU que la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

| Nom du soumissionnaire | Montant (incluant les taxes) |
|------------------------|------------------------------|
| Ventilex inc. | 37 769, 29 \$ |
| JMR Ventilation | 233 951,13 \$ |

ATTENDU l'analyse par Joël Houde, ingénieur municipal au Service des travaux publics et génie en date du 8 juillet 2021;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme de Ventilex inc. pour les services d'entretien des équipements de ventilation pour les années 2021 à 2023, présentée dans le cadre de l'appel d'offres 2021-TP-11A.

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à la firme ayant soumis l'offre conforme présentant le plus bas prix, soit Ventilex inc., pour un montant de 37 769.29 \$, pourvu que les certificats d'assurance automobiles exigés dans les documents d'appel d'offres soient fournis dans les dix jours de l'adoption de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payable à même les exercices financiers en cours et subséquents.

2021-07-401 13.3 RÉSOLUTION D'INTENTION - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - AJOUT D'UNE VOIE DE VIRAGE SUR LA ROUTE 364

ATTENDU QU'un tronçon de la route 364, aussi connu sous l'odonyme Chemin Jean-Adam, est sous la juridiction du ministère des Transports;

ATTENDU le volume de véhicules routiers qui circulent quotidiennement sur cette route et qui transitent vers d'autres municipalités;

ATTENDU QUE ce chemin est également régulièrement emprunté par les citoyens de la Ville puisque leur résidence se trouve dans des quartiers situés en périphérie de ce chemin;

ATTENDU QU'en raison de la vitesse de circulation permise et du type d'usager qui l'emprunte, ce chemin présente un risque d'accident de la route qui n'est pas négligeable;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal réitère sa demande auprès du ministère des Transports afin que soit aménagée une voie de virage à gauche dans les deux sens (VVG2S) ou tout autre aménagement qui pourrait répondre aux préoccupations et augmenter la sécurité des usagers du tronçon de la route 364 (chemin Jean-Adam) qui traverse la ville.

14 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2021-07-402 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 14.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière